



Arnex-sur-Orbe, le 20 novembre 2023

## Préavis numéro 13/2023 relatif au budget 2024

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, le budget 2024 a été soumis à la Commission de Gestion pour étude et rapport.

Le budget est établi en fonction des éléments financiers connus et communiqués par le canton tels que les rentrées fiscales, les montants de notre participation à la facture sociale, à la péréquation intercommunale et également aux associations/groupements scolaires, services du feu et forestiers. Tout en restant prudent au vu des éléments non maîtrisables, la Municipalité présente un budget 2024 déficitaire de CHF 244'000.-, soit :

	<b>CHF</b>
Total des revenus	2'687'500
Total des charges	- 2'931'500
<b>Résultat 2024, perte budgétée</b>	<b>- 244'000</b>
Mouvements des fonds de réserve affectés	16'500
Mouvements des fonds de réserve	0
Amortissement du patrimoine financier	15'000
Amortissement du patrimoine administratif	228'600
<b>Marge d'autofinancement positive</b>	<b>16'100</b>

La Municipalité prévient que toutes les dépenses prévues au budget ne seront pas forcément réalisées et les investissements prévus feront tous l'objet d'un préavis soumis au conseil.

Les investissements prévus en 2024, selon le plan des investissements en page 2, ont déjà été partiellement adoptés par le conseil en 2022 ou 2023. La dépenses de CHF 429'300.- sera entièrement couverte par les liquidités et la marge d'autofinancement.

Les points principaux demandant quelques précisions sont les suivants :

### **10 Autorités**

Le budget 2024 comprend la hausse des forfaits du syndic et des municipaux, présentée par le préavis 7/2022, adopté le 15 décembre 2022. L'heure de commune a également passé de CHF 30.- à CHF 33.-.

### **11 Administration Générale**

#### 11.301.0 Traitement du personnel

Le départ à la retraite, bien mérité après plus de 30 ans de bons et loyaux services de notre préposée Madame Christine Monnier, et le changement à la bourse communale obligent la municipalité à revoir et adapter le cahier des charges des employés administratifs.

La charge administrative est en constante progression ainsi que le degré de connaissances toujours plus élevé. Les changements de taux budgétés passent de 1.03 EPT (équivalent plein temps) à 1.30 EPT pour 2024, soit secrétariat 50%, contrôle des habitants 40% et bourse 40%.

Les salaires ont également été adaptés au marché.

#### 11.309.0 Autres charges et frais juridiques

Traitement de l'historique et suivi des archives communales par un mandataire externe  
CHF 12'500.-, frais de formation CHF 1'500.-.

#### 11.318.3 Honoraires

Au vu des dossiers de construction toujours plus nombreux et pointus, la municipalité a décidé de travailler avec un mandataire externe pour la validation des permis de construire, coût budgétés : CHF 5'000.-. Ces charges seront partiellement refacturées (11.431.0) à travers les permis de construire/utiliser/habiter.

#### 11.351.0 Transports publics

L'augmentation des charges est principalement due à la contribution au fonds d'infrastructure ferroviaire, au trafic régional de voyageurs et aux charges financières (+ 37 mio, dont 30% à charge des communes).

### **21 Impôts**

Les recettes fiscales des personnes physiques et morales sont stables et basées sur les acomptes connus au 30.09.2023. Les impôts conjoncturels (impôts sur les frontaliers, successions et donations, gains immobiliers et droits de mutation) sont budgétés avec prudence. 50% de ces rentrées (à l'exception de 30% pour l'impôt sur les frontaliers) sont redistribués au Canton via la facture sociale.

### **23 Amortissements et réserves non-ventilés**

Ce montant de CHF 6'000.- correspond à un amortissement sur 5 ans des dépenses d'investissement pour le PECC (préavis 11/2023, adopté le 8 juin 2023).

### **35 Bâtiments communaux**

Les coûts d'énergie ont été adaptés aux acomptes 2023.

#### **351 Grande Salle**

##### 351.311.0 Achat de matériel-engins

Matériel de gym supplémentaire réclamé par l'école.

##### 351.314.0 Entretien du bâtiment

Charges d'entretien nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment.

##### 351.318.0 Honoraires, assurances, téléphones

Frais d'honoraires d'étude pour le remplacement de la chaudière par un chauffage à distance.

#### **352 Collège**

##### 352.314.0 Entretien du bâtiment

En plus de l'entretien courant, il est prévu de remplacer le parquet et rafraîchir deux classes pour CHF 30'000.-.

#### **355 Fontaines**

##### 355.314.0 Entretien des bâtiments

CHF 10'000.- pour la réfection de la fontaine à la croisée du chemin du Moulin.

### **358 Zone d'intérêt public - Bulande**

#### 358.314.0 Entretien du bâtiment

En plus de l'entretien courant et divers travaux de réparation imprévus, le nettoyage est externalisé pour un montant de CHF 11'000.- et la pose du wifi est prévue pour CHF 2'000.-.

#### 358.365.0 Aides et dons, redistribution rémunération antenne 5G

Le loyer de l'antenne 5G (358.427.1) est redistribué aux sept sociétés locales.

### **43 Routes**

#### 43.311.1 Nom des rues et signalisation

CHF 10'000.- destinés aux panneaux d'entrée du village (report de 2023).

CHF 15'000.- destinés aux panneaux de parking (règlement de stationnement).

#### 43.314.2 Entretien des routes

CHF 25'000.- destinés à la création de places de parc.

#### 43.331.0 Amortissement

L'augmentation tient compte des investissements effectués pour la rénovation de la place du village sur 30 ans.

### **44 Parcs, promenades, cimetières**

#### 44.314.0 Entretien

Entretien plantations de la place du village CHF 2'500.-.

Pose d'une barrière, afin d'empêcher le stationnement devant l'accès de la place de jeux en zone Bulande CHF 5'000.-.

Nettoyage et embellissement du cimetière CHF 13'000.-.

### **45 Ordures ménagères et déchetterie**

Le prix de valorisation des matières comme le papier, la ferraille a chuté. La taxe de CHF 50.- par habitant pourrait ne plus suffire pour équilibrer les charges et produits, perte budgétée de CHF 6'000.-. Le montant de la taxe sera revu lors de la clôture des comptes 2023.

### **46 Réseaux égouts, épuration, eaux claires**

#### 460.314.0 Entretien canalisations, collecteurs, STEP

Un montant de CHF 6'000.- est budgété pour le remplacement d'une presse ou d'un tamiseur.

#### 460.381.2 Attribution au fonds de réserve affecté

L'excédent de revenus de CHF 6'400.- de ce dicastère affecté est attribué au fonds de réserve.

### **51 et 52 Enseignement primaire / secondaire**

69 élèves sont enclassés en primaire et 19 en secondaire. Les montants budgétés sont soumis par l'ASIOR en fonction du nombre d'élèves.

### **71 Service social**

#### 71.318.1 Loi accueil de jour des enfants – AJOVAL

Correspond au budget de l'Ajoval pour l'accueil préscolaire (garderie et maman de jour), socle de CHF 110.-/habitant et coût selon le nombre d'heures consommées.

#### 71.318.11 UAPE Les Petits Bouchons / 71.452.0 Remboursement Ajoval

Part des enfants d'Arnex-sur-Orbe placés dans les différentes UAPE. Les coûts sont pour 25% à l'habitant et 75% aux heures de garde effectives.

## 81 Service des eaux

### 81.331.0 Amortissement

L'augmentation tient compte des investissements effectués pour la rénovation de la place du village sur 30 ans et de l'investissement pour le renouvellement de la concession du puits de Bioutaz.

### 81.381.2 Attribution au fonds de réserve affecté

L'excédent de revenus de CHF 12'800.- de ce dicastère affecté est attribué au fonds de réserve.

## Conclusion :

La Municipalité présente le budget 2024 avec un résultat déficitaire de CHF 244'000.-.

La marge d'autofinancement est positive de CHF 16'100.- et les investissements prévus seront financés par les liquidités courantes. Le capital au 31.12.2022 s'élève à CHF 2'239'161.83 et peut aisément absorber la perte prévue.

## Décision :

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe

- Vu le préavis municipal relatif au budget 2024 n°13/2023, adopté en séance du 20 novembre 2023 ;
- Oûi le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier ce budget ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

⇒ Décide d'adopter le budget 2024 déficitaire de CHF 244'00.- tel que présenté.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic



Reynold Michel

La secrétaire



Danièle Michon-Gremion



**Annexe :** Budget 2024 comparé avec budget 2023 et comptes 2022  
Plan d'investissements sur 5 ans